

# Mairie de Saint Barthélemy Lestra

République Française  
Département de la Loire

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA REUNION  
ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 27 AVRIL 2026

## ORDRE DU JOUR :

### Approbation des Comptes Financiers Uniques 2025

#### Vote des budgets 2026

Ces documents, préparés par les membres de la Commission des Finances sont présentés et commentés au conseil municipal.

	<u>Compte financier unique 2025</u>	<u>Budget 2026</u>
Section fonctionnement – dépenses	441 723,67 €	714 907,84 €
Section fonctionnement – recettes	650 452,53 €	714 907,84 €
Résultat	Excédent de 208 728,86 €	
Section d'investissement – dépenses	863 542,91 €	1 407 256,31 €
Section d'investissement – recettes	1 297 510,27 €	1 407 256,31 €
Résultat	Excédent de 433 967,36 €	

Affectation du résultat de fonctionnement de 208 728,86 € : l'intégralité du résultat est reportée en fonctionnement puisque la section d'investissement est également excédentaire.

Les travaux d'investissement prévus concernent la rénovation et l'extension de l'espace rural d'animations culturelles, l'acquisition du mobilier et du matériel nécessaire à cette salle, des travaux de voirie, diverses petites acquisitions et petits travaux, et l'aménagement de la RD1089 qui dépendra de l'attribution ou non de la Dotation d'équipement des territoires ruraux.

Le Compte financier unique et l'affectation des résultats sont approuvés à l'unanimité.

Le budget 2026 est adopté avec 12 voix pour et 2 abstentions.

#### Vote des taux d'imposition

Les taux votés en 2025 étaient les suivants :

Taxe foncière bâti : 33,38 %

Taxe foncière non bâti : 46 %

Taxe d'habitation : 9,05 %

Une simulation de l'augmentation des taux est présentée.

Il est procédé au vote pour décider de l'augmentation ou non des taux d'imposition 2026. Avec 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, l'augmentation est votée.

Il est proposé d'augmenter les taux selon les simulations présentées. Le vote à bulletin secret donne le résultat suivant :

- 1 % : 1 voix
- 2 % : 3 voix
- 3 % : 7 voix
- 4,5 % : 2 voix
- 5 % : 1 voix

N'ayant pas de majorité sur ce vote, un second vote est effectué avec les taux de 2 %, 3 % et 4,5 %.

- 2 % : 3 voix
- 3 % : 8 voix
- 4,5 % : 3 voix

Les taux 2026 sont :

- Taxe foncière bâtie : 34,38 %
- Taxe foncière non bâtie : 47,38 %
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 9,32 %

### **Subvention aux associations**

Les subventions suivantes sont attribuées :

#### **Associations communales**

- |                                    |                                    |
|------------------------------------|------------------------------------|
| - AFR : 200 €                      | - FAEP : 900 €                     |
| - MJC : 1 000 €                    | - Harmonie L'Espérance : 330 €     |
| - Bibliothèque : 150 €             | - Cavaliers : 100 €                |
| - Comité des Fêtes : 400 €         | - Jeunes Godelons : 100 €          |
| - Club Rencontre et Amitié : 100 € | - Société de chasse : 200 €        |
| - FNACA : 200 €                    | - Don du sang des 2 Lestra : 100 € |

#### **Associations extérieures**

- |                           |                              |
|---------------------------|------------------------------|
| - Restos du cœur : 50 €   | - APF France handicap : 50 € |
| - AFM Téléthon : 50 €     | - USEP : 60 €                |
| - Handisport Loire : 50 € | - Vie Libre : 50 €           |

### **Tarifs de location du stade**

Il est proposé de fixer des tarifs du stade selon les équipements mis à disposition.

Après vote à l'unanimité, les tarifs suivants sont fixés :

- Location du stade seul : 25 €
- Location du stade + buvette + 1 vestiaire + WC anglais : 40 €
- Option éclairage du stade : 20 €

Il est rappelé que la location du stade est réservée aux habitants et aux associations de la commune.

### **Travaux d'éclairage du cheminement piéton de la salle des fêtes**

L'éclairage de l'extérieur de l'espace rural d'animations culturelles est à prévoir.

La maîtrise d'ouvrage peut être confiée au Syndicat Intercommunal d'Electricité de la Loire (SIEL). Le coût des travaux, qui consisterait à l'ajout de 2 nouveaux lampadaires, serait de 5 627 € HT avec une subvention du SIEL de 56 %. Le reste à charge pour la commune serait de 2 476 € HT.

Le conseil municipal confie, après vote à l'unanimité, la maîtrise d'ouvrage au SIEL pour les travaux d'éclairage extérieur de l'ERAC.

### **Délégation au Maire d'ester en justice**

Dans le cadre de l'action de la Chambre d'Agriculture contre la Commune concernant la modification du Plan Local d'Urbanisme, il avait été délégué au Maire l'action d'ester en justice. Ce dossier n'étant pas clôt, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir lui attribuer cette délégation afin de pouvoir poursuivre la procédure auprès de la cour d'appel.

Le conseil municipal décide, 14 voix pour et 1 abstention, de déléguer au Maire le pouvoir d'ester en justice au nom de la commune.

### **Convention de groupement Communauté de Communes Forez-Est / CITEO**

La commune avait contracté avec CITEO une convention pour la lutte contre les déchets abandonnés, et percevait environ 300 € annuellement. Les communes de moins de 1500 habitants ne peuvent plus contractualiser avec CITEO, ce sont les Communautés de communes qui signent la convention et qui reversent le montant attribué à chaque collectivité. Afin de permettre le reversement des sommes dues, une convention de groupement doit être signée. Le conseil municipal donne son accord pour la signature de la convention de groupement.

### **Maison Marguerite**

Le sujet sera évoqué lors de la prochaine réunion de conseil municipal.

### **Désignation de délégués et correspondants**

Le Conseil municipal désigne les délégués et correspondants suivants :

- Correspondant incendie et secours : Christelle Lawendyou

### 3° - Vote du budget primitif 2026

Le conseil municipal vote, 12 voix pour et 2 abstentions, pour l'année 2026 le budget suivant

Section de fonctionnement : 714 907,84 €

Section d'investissement : 1 407 256,31 €

Le budget est voté à l'unanimité.

### 4° - Vote des taux d'imposition 2025

Il est procédé, par vote, à l'augmentation ou non des taux des taxes foncières, et de la taxe d'habitation

Pas d'augmentation des taux : 1 voix

Augmentation des taux : 12 voix

Abstention : 1 voix

A l'issue du second tour, l'augmentation du taux est votée de la manière suivante :

- 2 % : 3 voix
- 3 % : 8 voix
- 4,5 % : 3 voix

*Les taux 2025 sont votés selon les modalités ci-dessus*

- Taxe foncière bâtie : 34,38 %
- Taxe foncière non bâtie : 47,38 %
- Taxe d'habitation : 9,32 %

### 5° - Vote des subventions aux associations

Le conseil municipal prend connaissance des demandes de subventions pour l'année 2025 et vote les subventions suivantes :

- |                                    |                                    |
|------------------------------------|------------------------------------|
| - AFR : 200 €                      | - FAEP : 900 €                     |
| - MJC : 1 000 €                    | - Harmonie L'Espérance : 330 €     |
| - Bibliothèque : 150 €             | - Cavaliers : 100 €                |
| - Comité des Fêtes : 400 €         | - Jeunes Godelons : 100 €          |
| - Club Rencontre et Amitié : 100 € | - Société de chasse : 200 €        |
| - FNACA : 200 €                    | - Don du sang des 2 Lestra : 100 € |
| - Restos du cœur : 50 €            | - APF France handicap : 50 €       |
| - AFM Téléthon : 50 €              | - USEP : 60 €                      |
| - Handisport Loire : 50 €          | - Vie Libre : 50 €                 |

### 6° - Tarifs de location du stade

Le conseil municipal vote à l'unanimité les tarifs de location du stade suivant :

- Location du stade seul : 25 €
- Location du stade + buvette + 1 vestiaire + WC anglais : 40 €
- Option éclairage du stade : 20 €

### 7° - Travaux d'éclairage du cheminement piéton de la salle des fêtes

Le conseil municipal décide, après vote à l'unanimité, de déléguer la maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage extérieur de la salle des fêtes pour un coût de 3 151 € HT.

### 8° - Délégation au Maire d'ester en justice

Le conseil municipal décide, après vote 13 voix pour et 1 abstention, de déléguer au Maire le pouvoir d'ester en justice.

### 9° - Convention de groupement Communauté de Communes Forez-Est / Citéo

Le conseil municipal décide, après vote à l'unanimité, d'autoriser la signature d'une convention de groupement entre la communauté de communes de Forez-Est et Citéo concernant la lutte contre les déchets abandonnés.

### 10° - Désignation d'un délégué à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CCFE

Le conseil municipal désigne à l'unanimité André Michel comme délégué à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CCFE

- Correspondant défense : Jimmy Gougaud
- Référent office tourisme : Christelle Lawendyous
- Délégué commission tourisme CCFE : Christophe Ferrier
- Référent sentiers pédestres (office du tourisme) : Marie-Claire Garin
- Délégués Syndicat des eaux des Monts du Lyonnais : André Michel et Nicolas Tisseur (titulaires), Agathe Reynaud (suppléante)
- Délégué commission urbanisme CCFE : Jimmy Gougaud, Agathe Reynaud
- Délégué à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la CCFE : André MICHEL
- Référents ambroisie : Marie-Claire Garin, Christophe Ferrier

## Compte-rendu des commissions

### Commission Travaux

Travaux de l'ERAC : la pose du parquet a pris une semaine de retard. L'aménagement des extérieurs a commencé.

Salle Laÿs : les travaux de remplacement de la chaudière doivent débuter en mai. 3 offres ont été reçues pour la chaudière et c'est l'entreprise Anthony Blanchon qui a été retenue pour un coût de 46 195 € HT. La maçonnerie sera effectuée par l'entreprise LMG pour un coût de 6 546 € HT et la fabrication du silo a été confiée à l'entreprise Mac Menuiserie au prix de 7 228 € HT. Soit un coût total de 59 969 € HT et 71 962,80 € TTC, pour lequel la commune aura des subventions pour un montant de 39 220 €. La cuve à gaz va prochainement être enlevée.

### Commission Services municipaux

Suite à un contrôle de la CAF, la commission doit retravailler sur le projet éducatif et le projet pédagogique. La commission se réunira le 26 mai à 19h15.

Laetitia Bavarois remplacera Florence Hamann pendant sa formation BAFD.

### Commission Urbanisme

La commission se réunira le 11 mai à 19h.

### Commission Cadre de vie - Fleurissement

Les fleurs d'été ont été commandées. Les fleurs de printemps seront enlevées le 18 mai (possibilité pour les personnes de la commune de venir en chercher ce jour-là) et la plantation se fera le 22 mai.

A revoir le massif de la place pour mettre des plantations plus hautes. Une réflexion est lancée pour l'aménagement de massif autour de l'église.

## Questions diverses

- Commémoration du 08 mai à Saint-Barthélemy à 11h  
**Prochaine réunion de conseil municipal le 18 mai à 19h30**  
 L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30

### Liste des délibérations

#### 1° - Approbation du Compte Financier Unique 2025

Le conseil municipal approuve le compte financier unique 2025.

#### *Section de fonctionnement*

Dépenses : 441 723,67 €

Recettes : 650 452,53 €

Excédent : 208 728,86 €

Le compte financier unique est approuvé à l'unanimité

#### *Section d'investissement*

Dépenses : 863 542,91 €

Recettes : 1 297 510,27 €

Excédent : 433 967,36 €

#### 2° - Affectation des résultats

Suite la présentation du compte financier unique 2025, le conseil municipal approuve l'affectation des résultats

Excédent de la section de fonctionnement reporté pour un montant de 208 728,86 €.

Excédent de la section d'investissement reporté pour un montant de 433 967,36 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats